

Règlement intérieur

De

l'association Pok & Moon Poker Club

1) Adhésion à l'association Pok & Moon Poker Club

Sont adhérentes de l'association Pok & Moon Poker Club, les personnes majeures, non interdites de maison de jeu, acceptées par le Bureau de l'association Pok & Moon Poker Club et ayant réglé la cotisation annuelle de l'Association. Une fois accepté, l'adhérent dispose d'une carte de membre qu'il devra posséder à chaque tournoi de l'Association. Les cotisations sont fixées chaque année par le Bureau de l'Association Pok & Moon Poker Club.

Conformément à la législation française en vigueur, les tournois organisés par l'Association Pok & Moon Poker Club sont entièrement gratuits et sans enjeux financiers. Tout adhérent incitant ou proposant de façon directe ou indirecte, à d'autres adhérents de participer à des parties d'argent sera définitivement exclu de l'Association.

2) Championnat

Le championnat de l'Association Pok & Moon Poker Club se déroule sur une saison qui débute le deuxième vendredi du mois de septembre de chaque année et prend fin le dernier vendredi du mois de juin de l'année suivante.

Le nombre de tournois composant le championnat de l'Association Pok & Moon Poker Club peut varier d'une saison à l'autre.

Les dates des tournois sont communiquées par le biais du site internet et du forum de discussion « Pok & Moon forum du poker dans le Pays de Gex ».

Les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement à chaque tournoi. Le vainqueur du Championnat est le joueur ayant remporté le plus de point durant la saison. La formule de calcul des points est décidée par le Bureau. Elle peut varier d'une saison à l'autre.

La structure des tournois est établie par le bureau et peut varier d'une saison à l'autre. La structure des tournois est gérée par logiciel informatique.

3) Inscription aux tournois

L'inscription aux tournois est strictement réservée aux adhérents de l'Association Pok & Moon Poker Club. Cependant un nouveau membre peut venir participer deux fois avant de prendre la cotisation annuelle.

Si un adhérent inscrit à un tournoi veut se désister, il doit l'annoncer au plus tard 48 heures avant le début du tournoi par le biais du forum, d'un e-mail ou du téléphone.

4) Déroulement des tournois

Les tournois se déroulent dans la salle de l'Association Pok & Moon Poker Club.

Les organisateurs doivent se présenter une heure avant le début du tournoi et les adhérents inscrits au tournoi doivent se présenter 15 minutes avant.

Si un adhérent est absent en début de tournoi, ses jetons sont tout de même mis en jeu et ses cartes sont automatiquement couchées (principe de l'autofold). A l'issue du second changement de blinds, si l'adhérent n'est toujours pas arrivé, il se verra retiré du tournoi, ses jetons sont alors supprimés et il marque 0 point pour le compte du championnat.

Les règles appliquées pour les tournois du championnat de l'Association Pok & Moon Poker Club sont les règles de la FFJP accessible sur leur site « [Http://www.ffjpoker.com/](http://www.ffjpoker.com/) » de plus le Bureau a toujours une copie.

Les places des joueurs aux tables sont tirées au sort par logiciel informatique. Aucun changement de siège ou de table n'est accepté.

A la fin du tournoi, les 5 derniers joueurs présents dans le tournoi sont chargés du rangement de la salle. Si un adhérent ne peut rester, il devra trouver un suppléant ou s'arranger avec les autres finalistes. Tout manquement à cette règle entraînera la perte des points gagnés lors du tournoi.

5) Comportement lors des tournois

Il est demandé aux joueurs de respecter les consignes données par les membres du Bureau et des organisateurs des tournois. Ils doivent respecter les règles de bienséance relatives aux tournois de poker. Tout comportement non approprié comme le dénigrement d'un adhérent, le non respect des règles et du matériel, sera sanctionné par le Bureau.

Les sanctions seront prises en fonction de la gravité du comportement litigieux. Elles sont décidées par les membres du Bureau de l'Association Pok & Moon Poker Club.

Les sanctions peuvent aller d'un simple retrait de points du Championnat à l'exclusion définitive du joueur. En cas d'exclusion, un adhérent ne peut en aucune façon récupérer le montant de sa cotisation annuelle.

Les règles de bienséance sont définies dans l'annexe 1 du présent règlement.

Tout matériel dégradé par un adhérent doit être remboursé par ce dernier avant le prochain tournoi de l'Association, En cas de non remboursement, le joueur pourra être exclu définitivement de l'Association Pok & Moon Poker Club.

6) Site internet et forum de discussion

Toutes les informations relatives à l'Association Pok & Moon Poker Club sont disponibles sur le site internet <http://pok-et-moon-poker-club.fr> et sur le forum de discussion <http://forumpokerpaysdegex.xooit.com/portal.php>

Les dates des événements, l'heure des tournois et les différents classements sont mis à jour sur les deux plate-forme : site internet et forum de discussion. Les adhérents doivent donc se connecter pour y avoir accès.

Les adhérents sont libres de laisser des messages sur le forum de discussion dans le respect des autres adhérents et des lois françaises en vigueur.

Les adhérents peuvent également communiquer entre eux par le biais de messages privés (MP). Les messages destinés à une personne particulière doivent être faits par MP.

Les réclamations, questions personnelles et problèmes doivent être envoyés par MP à un membre du Bureau, exception faite pour les inscriptions et annulation de participation aux tournois, qui se font de façon publique sur le forum de discussion.

7) comportement sur le forum de discussion

Les adhérents de l'Association Pok & Moon Poker Club disposent d'un accès réservé pour échanger entre eux. Les auteurs d'abus du système de message privé, de flood (réponses ou messages inutiles) seront sanctionnés par le Bureau.

Sans le moindre avertissement, les modérateurs peuvent supprimer, déplacer et éditer les messages des adhérents.

En cas de problèmes avec un modérateur, l'adhérent doit contacter un membre du Bureau par MP.

Il est demandé aux adhérents d'adopter un comportement correct sur le forum. Tous propos insultants, dénigrants ou contraires aux bonnes mœurs seront supprimés et les auteurs seront sanctionnés.

8) Sanction

Les sanctions sont déterminées dans le présent règlement ainsi que dans le forum de discussions, Si aucune sanction particulière n'est prévue, les membres du Bureau décident de la mesure à appliquer.

Règlement rédigé en juillet 2011.

L'Association Pok & Moon Poker Club